



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 19 septembre 2013.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 03 juillet 2013 :

Portant sur la révision annuelle du loyer des salles du 1^{er} étage du Presbytère par l'association Diocésaine – Paroisse Charles de FOUCAULD- Le Teil pour un montant de 155.72 € TTC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Portant sur la révision annuelle du loyer du camping par la SARL du Théâtre – M. GALAN Francisco pour un montant de 2 075.71 € TTC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

2 – Décision du 16 juillet 2013 :

Portant sur l'acceptation du remboursement des effractions à la Maison des clubs de juin 2013 par l'assurance GAN à Montélimar pour un montant de 813.28 € TTC.

3 – Décision du 20 août 2013 :

Portant sur la signature d'un contrat d'assurance pour le Poste de refoulement des eaux usées du Pinard avec l'agent GAN Assurances, M Christian FAISON à Montélimar pour un montant de 312.06 € TTC.

2013/168

HP

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,
VU les articles précédemment cités,
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N° 20013937, sur la non
communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions
prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**4- Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur
plusieurs immeubles :**

- Le 02 août 2013 DIA transmise le 02 août 2013 par Maître AUDOIRE à
CARQUEFOU (44)
- Le 05 août 2013 DIA transmise le 05 août 2013 par Maître FRIZET à Viviers
(07).
- Le 06 août 2013 DIA transmise le 06 août 2013 par Maître SABATIER à Privas
(07).

Fait à Alba La Romaine, le 19 septembre 2013.

Le Maire,
Pierre MAURIN.



REÇU A
LA PREFECTURE LE
23 SEP. 2013

